AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1094
FR0013128881-FS0470

30 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 mai 2017, complété par un courrier 30 mai 2017, la société TD Asset Management Inc.[1] (33rd Floor, TD Canada Trust Tower, Toronto, Ontario, M5J 2T2, Canada), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 3 mars 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et ne plus détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, aucune de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MEDIAWAN sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 3 mars 2017 et à ce jour, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 1 485 000 bons de souscription d'actions (BSA) MEDIAWAN exerçables à tout moment jusqu'au 22 avril 2021, pouvant donner droit, par exercice au prix de 11,50 € par action contre 2 BSA, à 742 500 actions MEDIAWAN.

[1] Contrôlée par The Toronto –Dominion Bank.